

12 janvier 2010

HEURE MENSUELLE D'INFORMATION :
PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS,
UNE PRIME A HAUTS RISQUES !

La Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) entrera en vigueur dès 2010 pour les agents de catégorie A et B. Elle sera ensuite étendue aux agents de catégorie C. Véritable révolution, la PFR répond à la philosophie actuelle d'individualisation des primes par une plus grande **prise en compte « du mérite, des résultats, de la performance et de la manière de servir »**.

Présentée comme une avancée, c'est avant tout une simplification administrative : **la PFR se substituera aux primes existantes** en les regroupant dans un support unique. **Elle comprendra deux parts** cumulables et modulables indépendamment l'une de l'autre par application de coefficients multiplicateurs :

- **une part F liée aux fonctions exercées**, pour tenir compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales ;
- **une part R liée aux résultats individuels**, pour tenir compte de la performance, de la manière de servir et de l'atteinte ou non des objectifs.

Dans la pratique, **l'articulation évaluation/prime de rendement au mérite n'a pas été concluante** : difficilement applicable, peu lisible et démotivante pour de nombreux agents. La CFDT-MAE n'a pas d'opposition de principe à la reconnaissance du mérite, mais **la prime au mérite présente de forts risques d'arbitraire** et personne ne sait véritablement comment se mesure le mérite.

Par conséquent, **la CFDT-MAE restera opposée à toutes formes de salaire au mérite** (PFR, avancement au mérite des recrutés locaux, calcul des indemnités de résidence en fonction du mérite), **tant que les instances de dialogue social n'auront pas leur mot à dire**. Enfin, la PFR reprendra l'existant et ses montants seront très inférieurs aux plafonds théoriques. **Il n'y aura donc dans l'immédiat aucun avantage pour les agents, mais plutôt des inconvénients.**

Pour en savoir plus, rendez-vous :

Le jeudi 14 janvier, de 13h à 14h, salle CNV 272/273 (Convention)

Le jeudi 21 janvier, de 13h à 14h, salle René Cassin (Quai d'Orsay)

Site Internet : www.cfdt-mae.fr